



POUR SE DÉFENDRE, VOTER ET FAIRE VOTER
POUR LA LISTE SNESUP AU CTPU ET FSU AU CTPMESR

Les élections au CTPU et au CTPMESR interviennent à un moment où les fondements de la Fonction Publique sont remis en cause dans tous les ministères (loi mobilité, RGPP) et où des luttes pour l'emploi public, la revalorisation des carrières et des salaires s'annoncent.

L'action du SNESUP au CTPU, en prolongement des luttes de l'hiver et du printemps derniers, a contraint le gouvernement à modifier ses projets initiaux concernant le statut des enseignants chercheurs et le CNU. La présence de nombreux représentants du SNESUP-FSU, première organisation représentative de l'enseignement supérieur, au CTPU et dans une délégation FSU au CTPMESR est le gage d'une défense combative de tous les collègues, de leurs statuts et du service public d'Enseignement supérieur et de recherche. Ce sera nécessaire pour défendre le statut et l'amélioration des conditions de travail des personnels de second degré, qui doivent être modifiés en 2010.

Quel que soit votre statut, enseignant-chercheur, enseignant du second degré, titulaire ou non titulaire, vous êtes électrice ou électeur, SOIT pour le CTPU (pour les MCF et les PR hors médecine), SOIT pour le CTPMESR (pour tous les autres).

**Au CTPU, votez et faites voter pour la liste des candidats
présentée par le SNESUP-FSU**

(vote devant arriver le 4 Février avant 12h au plus tard)

Au CTPMESR, votez et faites voter FSU le 19 Janvier

POUR :

- **développer les emplois statutaires de la Fonction publique d'Etat, permettant de répondre aux besoins en enseignement et en recherche,**
- **garantir les libertés scientifiques et pédagogiques, le droit effectif à la recherche pour tous, ainsi que le droit à la formation pédagogique initiale et continue intégrée au service**
- **refuser les dégradations envisagées, améliorer les carrières et les taux de promotion, ainsi que les conditions de travail.**
- **mettre fin à la précarité avec un plan d'intégration des précaires sur des postes statutaires.**